



# Assemblée générale

Distr. générale  
19 novembre 2007  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-deuxième session

Points 128 et 140 de l'ordre du jour

### Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009

Aspects administratifs et budgétaires  
du financement des opérations  
de maintien de la paix des Nations Unies

## Ressources nécessaires pour les investigations concernant les achats

### Seizième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les dispositions à prendre à titre provisoire pour permettre à l'Équipe spéciale d'investigation concernant les achats mise sur pied par le Bureau des services de contrôle interne de poursuivre ses activités en 2008 (A/62/520). Il s'est entretenu à cette occasion avec le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne, le Président de l'Équipe spéciale et d'autres représentants du Secrétaire général qui lui ont fourni un complément d'information et des éclaircissements.

2. Le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a présenté un rapport distinct sur les activités menées par l'Équipe spéciale pendant la période de 18 mois terminée le 30 juin 2007 (A/62/272). Comme indiqué au paragraphe 2 du rapport du Secrétaire général, l'Équipe devait à l'origine être un organe provisoire, créé spécialement pour régler un certain problème, mais il est peu probable que les investigations auxquelles elle procède actuellement soient terminées avant la fin de 2007. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'Équipe était actuellement saisie de 289 affaires, dont plus de 40 étaient considérées comme importantes et complexes en raison des sommes en jeu et du nombre de marchés passés au fil des ans. La valeur totale des marchés faisant l'objet d'une investigation dépasse 1,5 milliard de dollars. L'Équipe a réglé 125 dossiers et publié 25 rapports.



3. Le Secrétaire général explique que ses propositions concernant les dispositions à prendre pour permettre à l'Équipe de poursuivre ses activités en 2008 sont présentées à titre provisoire, en attendant la mise au point de propositions définitives et leur examen par l'Assemblée générale. **Le Comité consultatif tient à souligner à ce sujet le caractère provisoire des arrangements décrits par le Secrétaire général dans son rapport et signale qu'il reviendra sur la question du financement des activités de l'Équipe spéciale lorsqu'il examinera les rapports que le Secrétaire général doit présenter sur l'ensemble des moyens du BSCI et d'autres rapports pertinents (voir A/62/7, par. IX.19). En conséquence, ses recommandations sont formulées sans préjudice de l'examen qu'il fera ultérieurement de ces rapports à venir relatifs au BSCI.**

4. Selon le Secrétaire général, il est prévu qu'en 2008 l'Équipe spéciale mène à bien ses activités en utilisant autant que possible la dotation en effectifs prévue pour la Division des investigations du Bureau, dont les postes vacants seraient mis à sa disposition en attendant le recrutement de leurs titulaires définitifs. On s'efforcerait de financer les dépenses de fonctionnement au moyen des crédits déjà prévus et il en serait rendu compte dans les rapports sur l'exécution du budget ordinaire et des budgets de maintien de la paix.

5. Le Secrétaire général estime que les dépenses de l'Équipe spéciale s'élèveront à 4,9 millions de dollars en 2008, dont 3 millions de dollars représentent le coût du personnel temporaire (autre que pour les réunions), composé de 27 personnes, à savoir : le Président (D-2), un investigateur principal (P-5), 18 investigateurs (P-4), 1 chercheur légiste (P-4), 1 administrateur adjoint de 1<sup>re</sup> classe (P-2), 1 informaticien (P-4), 1 responsable de l'information (P-2), 1 fonctionnaire d'administration (P-3) et 2 agents des services généraux (G-1/G-6). Le Comité consultatif a été informé que sur ces 27 postes, trois étaient vacants au 14 novembre 2007 (3 postes P-4 d'investigateur).

6. Les dépenses prévues comprennent également 696 000 dollars pour les services contractuels, 595 800 dollars pour les frais généraux de fonctionnement, 432 000 dollars pour les voyages, 132 900 dollars pour le mobilier et le matériel et 20 000 dollars pour les fournitures et accessoires.

7. Ayant demandé des éclaircissements sur le coût des services contractuels (696 000 dollars), le Comité consultatif a reçu du BSCI les explications suivantes :

[Ces frais] représentent presque exclusivement le coût des chercheurs légistes chargés d'obtenir, de conserver, d'examiner et d'organiser les éléments de preuve électroniques sur lesquels repose tout le travail de l'Équipe spéciale. Il s'agit d'une fonction essentielle que le Bureau prévoit de confier à l'Équipe pour en réduire le coût. La prise en charge de cette activité se fera progressivement, car il faut d'abord former les membres de l'Équipe spéciale aux techniques et méthodes d'imagerie scientifique appliquées à la recherche légale afin qu'ils acquièrent le savoir-faire extrêmement spécialisé exigé pour exploiter ces outils, et il faut également acheter le matériel adéquat. Il est prévu de passer progressivement à cette étape en 2008, année pendant laquelle il faudra encore recourir à des experts. En 2009, le BSCI devrait être capable d'assumer lui-même cette fonction.

8. En ce qui concerne l'augmentation des frais de voyage, qui devraient passer de 351 200 dollars en 2007 à 432 000 dollars en 2008, le BSCI a indiqué ce qui suit :

Comme la majorité des affaires concernent les missions de maintien de la paix, le personnel de l'Équipe spéciale est parfois tenu de se rendre dans la zone de telle ou telle mission ou dans des bureaux extérieurs pour mener ses investigations. Mais il est parfaitement conscient du coût des voyages et n'effectue ce type de déplacement que s'il le juge indispensable. En 2006, il a dû axer ses activités sur les huit fonctionnaires mis en congé spécial, dans le cadre d'affaires dont la plupart portaient sur des achats effectués au Siège. En 2007, l'Équipe spéciale a fait porter l'essentiel de ses efforts sur les achats des missions de maintien de la paix, qui sont au centre de son mandat. Pour ce type d'affaires, son personnel est amené à voyager davantage. Il s'est déjà rendu dans sept missions et devra se rendre dans plusieurs autres. C'est ce qui explique l'augmentation du nombre de visites à des missions ou des bureaux extérieurs qu'il prévoit de faire en 2008 pour régler les dossiers. D'autre part, on continue de lui envoyer de nouvelles affaires relatives aux achats des missions de maintien de la paix.

9. Le Comité consultatif note que les dépenses de l'Équipe spéciale seraient réparties entre les budgets de maintien de la paix (85 %) et le budget ordinaire (15 %).

**10. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prenne note des arrangements proposés par le Secrétaire général et du fait que celui-ci a l'intention de financer les dépenses qui en découleront à l'aide des crédits déjà prévus pour la période considérée, autant que faire se peut, et d'en rendre compte dans les rapports sur l'exécution des budgets. Le Comité compte que les dépenses prévues pourront être financées au moyen des crédits qui auront été approuvés.**